

**Site Natura 2000 « Bacs sableux de l'Espiguette »
(FR 9102014)**

**Compte-rendu du Comité de pilotage
du 12 avril 2019 à 14h30 au Yacht Club de Port-Camargue, salle du Ponant**

Personnes présentes (classées par ordre alphabétique)

ARNASSANT Stéphan	Parc naturel régional de Camargue
AUSCHER Fabrice	DREAL Occitanie
BARTOLETTI Didier	Association Etang de Salonique
BERENGER Lucas	BIOTOPE / Association Peau-Bleue
BONTON Nicolas	Syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise
BREVIGNON Francis	Association Etang de Salonique
CASSIUS Laurent	DDTM 34 – représentant la Préfecture maritime
CORNIL Laetitia	DREAL Occitanie
CRAUSTE Robert	Maire du Grau-du-Roi
CONSTANTIN Pauline	Institut marin du SEAQUARIUM
GALAND Marie	GALPA PETR Vidourle Camargue
GAMBAIANI Delphine	Responsable scientifique du CESTMED / doctorante CEFE
LAFOURNIERE LEA	Syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise
LAVISSE Marc	Camargue-Littoral-Environnement / Amicale des plaisanciers Graulens
LAPOSTOLLE Pauline	Stagiaire - Institut marin du SEAQUARIUM
LEGER Christophe	Commandant brigade nautique – Le Grau-du Roi
MAGNANO Natalina	Association Etang de Salonique
MAROBIN-LOUCHE Delphine	Parc naturel régional de Camargue
MONCOURTOIS Cécile	Parc naturel régional de Camargue
PELORCE Jacques	Camargue-Littoral-Environnement
PETEGNIEF Loïc	Pôle espace Naturel/Mairie du Grau-du-Roi
QUITTET Léa	CEPRALMAR
RIZZON Emilie	Stagiaire - Institut marin du SEAQUARIUM
SARGIAN Peggy	Agence française de la biodiversité – Antenne Méditerranée
VINCI Vanessa	Parc naturel régional de Camargue

Personnes excusées

Vice-Amiral d'Escadre LOUISY Patrick	Préfecture maritime de la Méditerranée Association peau-Bleue
-------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------



Ordre du jour :

- ***Bilan des actions réalisées depuis juin 2018***
- ***Projets pour l'année 2019 et perspective***
- ***Questions diverses et discussions***

Introduction

Monsieur le Maire du Grau-du-Roi, Robert Crauste, accueille les membres du comité de pilotage. Il rappelle que sa commune est très engagée pour la préservation de l'Environnement marin, et que plusieurs réunions ont été organisées sur le sujet avec les autorités maritimes, notamment pour le projet Reseaclons ou le FEAMP Vidourle Camargue. Il remercie la gendarmerie maritime pour son travail de terrain. Il salue l'association Etang de

Salonique et évoque le projet de récifs sur cet étang. Il annonce avoir eu l'honneur d'être proposé par l'association des maires de France pour les représenter au Conseil d'administration du Conservatoire du Littoral. Laurent Cassius (DDTM 30-34) accueille les participants, en tant que représentant de la préfecture maritime de la Méditerranée. Delphine Marobin-Louche présente l'ordre du jour de la réunion.

1. Bilan des actions réalisées depuis juin 2018

Elle aborde ensuite le bilan des actions réalisées sur le site depuis le dernier comité de pilotage. Elle commence avec les **actions de connaissances** avec la synthèse des observations de **grands dauphins** puis les actions en faveur de la **tortue Caouanne**. Ensuite, elle présente les actions menées sur les **hippocampes** (voir diaporama).

Pauline Constantin explique le travail de l'institut marin du Seaquarium et ses partenaires sur ce dernier sujet. Ils tentent de maintenir une pression d'observation sur le site, en visant des plongées mensuelles. Cependant, cela est parfois rendu difficile par le croisement des plannings et de la météo. Le protocole est celui mis en place par l'association Peau Bleue (Patrick Louisy) et permet de suivre la présence des hippocampes sur le site. L'accès peut maintenant se faire à pied via le camping de l'Espiguette.

Un travail d'enquête a été également réalisé par un stagiaire en début d'été 2018, à l'aide de questionnaires auprès des acteurs locaux sur leurs observations d'hippocampes. Certains lieux sont concernés par plusieurs observations d'hippocampes, notamment au sein même de Port-Camargue. Les pêcheurs professionnels attestent aussi de leur présence en masse dans les filets.

Robert Crauste souligne l'intérêt du travail de l'institut marin du Seaquarium en relation avec l'Etat et la Région Occitanie. Les transferts sédimentaires sur ce site sont de l'ordre de 350 Millions de m³ annuels et l'ensablement menace l'entrée de Port Camargue et du plus grand Port de pêche de Méditerranée. Le Syndicat mixte de la Baie d'Aigues-Mortes va engager 100 000 € études sur l'évolution sédimentaire du site.

Delphine Marobin-Louche évoque ensuite la **campagne Nourmed** menée en 2018 par IFREMER à l'échelle du Golfe du Lion, dans l'objectif de mieux connaître les nourriceries de poisson. Le Parc a pu indiquer les zones sensibles qu'il convenait d'éviter pour ces campagnes qui ont lieu à l'aide de traits de chalut et a informé les pêcheurs du projet. Robert Crauste ajoute qu'IFREMER a présenté cette action dans le cadre de la venue Mme Laine. Ils ont souligné le manque de moyens, la station de Sète ne comptant que 4 à 5 scientifiques.

Fabrice Auscher indique qu'à l'échelle de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), le programme d'action prévoit des campagnes régulières d'IFREMER sur les pêcheries plus profondes (ex MEDITS). Il manquait cependant des informations sur les petits fonds afin de mieux connaître leur rôle de nourricerie, d'où le projet Nourmed qu'IFREMER va reconduire l'an prochain.

Delphine Marobin-Louche aborde ensuite les **actions de sensibilisation-communication** réalisées par le Parc (Lettre Natura 2000 et Page Facebook « aires marines protégées de Camargue ») et ses partenaires. L'institut marin du Seaquarium a développé différentes animations et a participé pour la première année à l'action Ecogestes en Méditerranée qui permet d'aborder avec les plaisanciers des solutions pour la préservation de l'environnement marin au travers de la communication engageante.

Fabrice Auscher ajoute qu'Ecogestes a été étendue à l'ensemble de la façade Méditerranéenne grâce au Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) de la DCSMM : il y a ainsi eu un rapprochement des deux campagnes de sensibilisation Ecogestes (Occitanie) et Ecogestes (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Pour Pauline Constantin, ce rapprochement est très positif avec le croisement des méthodes et trucs et astuces de chaque campagne.

Concernant la **limitation des déchets**, plusieurs actions ont été réalisées comme l'opération RESEACLONS développée par l'institut marin du Seaquarium avec les pêcheurs professionnels et à l'aide de nettoyages participatifs. Des suivis sont également réalisés dans le cadre de la DCSMM pour suivre l'impact des apports du fleuve Rhône sur les plages (protocole européen) à l'échelle du delta Camargue :

- Institut marin : Plage de l'Espiguette
- PNR Camargue : embouchure du Petit Rhône (13).
- Association mer-terre : Embouchure du Grand Rhône.

Robert Crauste annonce l'organisation en Mars de l'opération « C'est du propre » avec notamment des nettoyages participatifs et une montée en puissance cette année de la participation et du nombre de personnes mobilisées sur l'opération. Sur Port Camargue, 22 vélos ont ainsi été sortis des eaux du port.

Pour Loic Petegnieff, il y a une prise de conscience des usagers et les incivilités sont maintenant dues seulement à des comportements isolés. La propreté augmente sur les plages.

Delphine Marobin-Louche présente les résultats de 2018 du **suivi de la fréquentation côtière** réalisé annuellement au pont du 15 août depuis la mer sur tout le site « Bancs sableux de l'Espiguette » ainsi que l'analyse des résultats de suivi de la portion « banc de sable » à l'extrémité ouest du site à partir des données obtenues entre le 26/06 et 13/07/18 par un stagiaire de l'institut marin du Seaquarium.

La **veille sur la qualité des eaux** est ensuite développée avec un zoom sur la pollution aux hydrocarbures en Méditerranée qui a eu lieu à la fin de l'année 2018 suite à une collision entre deux navires au large du cap Corse.

Peggy Sargian explique que pour le suivi DCE, le plus mauvais classement est retenu pour classer la masse d'eau. Léa Quittet informe qu'il existe un comité de suivi la qualité des Eaux marines où les pêcheurs sont invités.

Concernant **les pollutions aux hydrocarbures**, Loic Petegnieff, qui a participé aux opérations de nettoyage des plages, indique qu'il existe deux produits de natures différentes : bitumineuse-solide et visqueuse.

Laurent Cassius propose de développer l'information sur la collision et l'intervention de l'Etat. Depuis les grands accidents, il est plus facile d'intervenir en amont pour récupérer la pollution avant qu'elle n'atteigne la plage avec des exercices réguliers. A titre de comparaison, lors de l'accident du Prestige, l'Etat a mobilisé 6 navires alors que sur celui-ci, 41 navires sur une durée d'1 mois ont recueilli 540 tonnes d'hydrocarbures soit 90% de la cargaison. Les quantités arrivées à la côte représentent malgré tout très peu de la cargaison initiale. Un des problèmes est que certains navires en profitent toujours pour relarguer leur propre pollution à la mer pendant ce genre de période. Ainsi dans le cas du Prestige, des études ont conclu à la présence de 3 à 4 produits d'origines différentes. L'enquête sur l'accident est toujours en cours. Le déroulé de la collision tel qu'on le connaît actuellement est le suivant :

- Le porte-conteneur chypriote était arrêté et le pilote aurait dû être normalement en veille attentive (cf. RIPAM)
- Le navire roulier tunisien arrivait d'après l'AIS à une vitesse de 23 nœuds et s'est encastré dans le porte-conteneur sans même s'arrêter à son abord (le commandant était sur un face time avec son amie). Il est rentré dans le navire sur 13 mètres et il a plié sous l'impact.

Sur les 540 tonnes de fuel que contenait le porte-conteneur, après les opérations de l'Etat, il en restait donc 5 à 7 tonnes qui sont donc partis sur les plages. Ce chiffre est à multiplier par 10 pour ce qu'il faut ramasser en poids car le fuel prend en volume au fur et à mesure que le fuel se gorge d'eau, de sédiments et de déchets variés.

Fabrice Auscher ajoute que les opérations de dépollution de l'Etat ont bénéficié d'un temps exceptionnel a favorisé leur bon déroulement. Des boulettes ont été tout de même retrouvées jusqu'en Espagne. Il alerte sur le fait que beaucoup de communes ne sont pas encore dotées d'un Plan communal de sauvegarde avec un volet marin qui permet de prévoir des fiches-réflexes en cas de pollution maritime notamment.

Robert Crauste salue l'engagement exceptionnel des services de la collectivité avec une parfaite collaboration avec les services de l'Etat et un traitement rapide du dossier d'assurance, la commune étant déjà dédommée des préjudices matériels.

2. Projets pour l'année 2019 et perspectives

Delphine Marobin-Louche indique que l'institut marin a déposé en 2019 une proposition d'inventaire sur les reefs envasés auprès de l'INPN mais celle-ci n'a pas été retenue. D'autres voies de financements vont être recherchées.

Le CESTMED poursuivra l'été 2019 le contrat marin sur les prospections de nids de tortues Caouanne sur les plages de Camargue avec l'intervention notamment de bénévoles et d'un chien renifleur.

Le PNR effectuera un **suivi de la fréquentation côtière depuis le sémaphore de l'Espiguette** avec 8 jours prévus entre avril et novembre aux pics de fréquentation (dimanches, fériés, vacances...). Deux sorties de comptage en mer à minima seront aussi organisées en juillet - Août. De son côté, l'Institut Marin du Seaquarium (IMS) assurera l'été 2019 un suivi des usages sur les zones de présences attestées des hippocampes à museau court, avec une coordination avec le suivi réalisé par le PNRC (périmètre).

Dans le cadre du **LIFE MARHA**, le PNR de Camargue a embauché depuis mars 2019 une **Technicienne/écogarde marin** (Vanessa Vinci) qui travaillera principalement sur les aspects sensibilisation, suivi fréquentation et gestion des moyens nautiques sur les sites Natura 2000 « Bancs sableux de l’Espiguette » et « Camargue ». Pour la sensibilisation, le Parc développera notamment des partenariats avec les écoles de voile, offices du tourisme...

Pour Ecogestes, l’Institut Marin du Seaquarium est le coordinateur départemental et interviendra en kayak sur la flèche tandis que le PNRC interviendra en mer en semi-rigide.

Le travail prévu dans le cadre du LIFE MARHA concernant les **hippocampes comme indicateurs des perturbations des bancs de sable** pourrait faire l’objet d’un contrat marin avec la DREAL Occitanie pour compléter les financements de l’Union Européenne.

Fabrice Auscher s’interroge sur la disparition du site des hippocampes une partie de l’année : où vont-ils ? Pour Laetitia Cornil, suivre leur déplacement serait un véritable challenge à relever. Lucas Berenger indique qu’ils s’écartent du banc à la période où eutrophisation augmente. Il s’interroge sur la possibilité de marquer les hippocampes de manière acoustique. Léa Quittet informe que cela se pratique avec des daurades. Fabrice Auscher suggère de réaliser également des mesures d’oxygène dissous sur le site.

Pour Laëtitia Cornil, le banc de sable ne constitue pas un obstacle à la navigation puisque il est décalé par rapport à l’entrée de Port Camargue.

Pauline Constantin informe que le camping de l’Espiguette est en partenariat avec les pêcheurs « Port Espiguette » et qu’ils ont intervenus à 3 reprises pour Ecogestes. Il y a eu également une intervention artistique sur les déchets plus artistique (avec David-Henri Duart).

Delphine Marobin-Louche présente les **outils de communication prévus**, notamment les panneaux de plage à l’échelle de 5 plages du delta dont l’Espiguette. Pour Loic Petegnieff, ce serait mieux de prévoir plusieurs petits panneaux plutôt qu’un grand avec trop de choses à lire, pour la plage de l’Espiguette, déjà bien équipée.

Lucas Bérenger rappelle l’importance des sciences participatives avec l’application Obsenmer et le Fish Watch Forum.

Concernant l’opération prévue le samedi 8 juin 2019 (journée des Océans), en partenariat avec Perrier-Vergèze, le Parc, le syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise, l’IMS et la commune (cf. diaporama), Loic Petegnieff indique que 70 opérations similaires ont lieu à travers le monde avec le groupe Nestlé-Perrier et qu’en France, ils ont choisi l’Espiguette. 150 agents de l’entreprise viendront bénévolement en famille sur différents ateliers organisés par les partenaires (ateliers déchets, ganivelles, sensibilisation...).

Pauline Constantin informe que l’institut a un partenariat avec l’ « expédition 7^{ème} continent » pour engager les grands industriels à améliorer leurs pratiques en matière de déchets.

Marie Galand effectue un **zoom sur les actions menées par le GALPA Vidourle Camargue (FEAMP)**, en place depuis décembre 2018 et qui a amorcé de nombreux projets (voir diaporama). Le Galpa permet notamment d’exporter le projet Reseaclons au niveau national et international (Irlande, Tunisie).

Une coopération avec l’Italie sur la gestion et la valorisation ressources est prévue. Avec l’Organisation des producteurs du Sud, un travail notamment sur la gestion durable du poulpe va être lancé.

Depuis ce matin, le projet « regards de jeunes » doit valoriser les métiers de la pêche auprès des enfants de 8 à 12 ans. Enfin le projet DuPPem est axé sur la durabilité et la polyvalence des petits métiers (voir diaporama).

Fabrice Auscher se dit très intéressé pour suivre le projet sur la durabilité et la polyvalence des petits métiers car il s’agit d’une action encouragée dans le plan d’action sur le milieu marin (PAMM).

Stéphane Arnassant évoque le projet européen **INTERREG Delta lady** dont le Parc est partenaire aux côtés d’autres deltas (Pô, Ebre, Danube...). Cela concerne des actions socio-économiques en lien avec l’environnement dont une sur le développement du Pescatourisme en Camargue. Une étude est prévue cette année sur le sujet afin de faire le point sur les expériences réalisées par d’autres sites et de recueillir les besoins et demandes des pêcheurs de l’ensemble de la réserve de biosphère Camargue. Le comité de pilotage est en constitution.

A ce propos, Marie Galand explique que le GALPA est chapeauté par FARNET, le réseau européen des Galpa et que Thomas Binet, son animateur, souhaite venir faire un travail sur les aires marines protégées et le leur environnement socio-économique.

Pauline Constantin développe ensuite les événements prévus par l'Institut marin comme l'exposition « Hippo & co » ou celle sur les zostères (en cours jusqu'au 28 juin).

Delphine Marobin-Louche présente le travail en cours pour faire émettre une stratégie de **gestion intégrée sur le golfe d'Aigues-Mortes (GAM)**. Pour Léa Quittet, il ne faudra pas superposer outils. En 2019, une étude de préfiguration est prévue avec le Ceparlmar en appui technique sur les aspects marins. Un porteur (« terrestre ») devra être trouvé. Un bureau d'études travaillera 6 mois sur toutes les questions posées pour mener cette stratégie. Fabrice Auscher ajoute qu'un comité technique et un comité de pilotage avec des élus du GAM suivront l'étude.

Un représentant de l'association sur l'étang de Salonique souhaite savoir si l'Agglomération de Montpellier serait associée, au vu de son rôle dans la pollution du GAM au travers de l'émissaire en mer de la station d'épuration de la ville. Léa Quittet lui répond que l'Agglomération n'est pas invitée à ce titre-là mais bien entendu associée au travail en tant que structure du GAM.

3. Questions diverses et discussions

Sur la gestion de la fréquentation sur le banc de sable Ouest :

Marc Lavissee s'inquiète des ressources en poissons : on observe des bateaux de plaisance en pêche mais on ne peut pas en déduire pour autant qu'ils prennent des poissons car il n'y en a plus. Les consommateurs ne sont pas toujours raisonnables non plus car l'autre jour, il a vu dans le stand poissons d'un supermarché du Grau-du-Roi un client qui demandait de la sole alors que ce n'était pas la saison. Par ailleurs il indique que beaucoup de monde se retrouve sur le banc de sable à l'extrémité ouest de l'Espiguette.

Pauline Constantin ajoute qu'il s'y trouve beaucoup d'oiseaux laro-limicoles avec une explosion depuis deux ans des observations. C'est une zone d'arrivage.

Parmi les premières actions à réaliser pour gérer cette zone sur-fréquentée, Delphine Marobin-Louche propose :

- De limiter la publicité sur le site afin de ne pas favoriser l'appel à la fréquentation
- De sensibiliser les usagers : par exemple avec la « météo des oiseaux »
- D'organiser le mouillage.

Lucas Berenger suggère la mise en place d'une zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL).

Marc Lavissee alerte sur le fait que le doublement prévu du port de plaisance de la Grande Motte va induire une nouvelle fréquentation sur le site d'ici 4 à 5 ans.

Pauline Constantin rappelle qu'un suivi journalier a été réalisé en début d'été et qu'il faudrait poursuivre et dresser des cartes des comptages d'activités. La fréquentation est telle sur cette zone qu'ils ne plongent plus que de nuit l'été pour les suivis hippocampes à cause des risques induits par les mouillages et la circulation nautique.

Stéphan Arnassant observe la présence de bateaux de promenade en fin de journée. La sensibilité du site est son accessibilité à la fois par la plage et par la mer.

Christophe Léger fait part de son observation de terrain lors des contrôles sur cette partie du site : il y a des problèmes d'accès aux sites pour les bateaux et les baigneurs et de gros conflits humains.

Laurent Cassius estime qu'il faut arriver à gérer cette affluence sans tout interdire. Il faut préserver l'environnement et les activités. La flèche sableuse ferme la zone. Se battre contre la nature semble vain ou bien il faudrait trouver une solution alternative entraînant de grosses modifications. Il y a un travail en commun à réaliser qui nécessiterait :

- Un plan de balisage révisé tous les ans à cause de la dynamique de la flèche
- Un travail avec le SHOM pour refaire la bathymétrie
- Bien délimiter les zones de mouillage, baignade, kite surf...Il faut savoir qu'une grande école de kitesurf est prévue avec 4 grands containers (contre le vol de matériel), en chantier mobile.

Il faudra aussi réfléchir à la cohabitation entre la pêche à la ligne et le développement de la longue côte (marche dans l'eau). Sur l'Espiguette, quand le plan de balisage est en place, la pêche à la ligne est interdite de 6h à 22h et de nouveau autorisée en journée à partir du 1^{er} octobre depuis les plages.

Marc Lavissee ajoute que les pratiquants des écoles de kitesurfs sont bien cadrés mais que ce sont les pratiquants libres qui font n'importe quoi. Loic Petegnieff a remarqué qu'il y avait par ailleurs des écoles de kitesurf de la Grande Motte qui venaient pratiquer sur site en bateaux et qu'il y avait un risque d'accidents au vu du nombre de pratiquants et de bateaux.

Pour Laurent Cassius, les loueurs locaux et associations de jetskis sont également plus sensibilisés que les pratiquants qui viennent de plus loin.

Christophe Léger rappelle qu'il avait été proposé à la commune de mieux matérialiser la zone de mouillage. Laurent Cassius indique que ce matériel à un coût : achat, pose, entretien, stockage. Il rappelle que la règle des 300 mètres s'applique par ailleurs partout qu'il y ait un balisage ou pas¹. Pour les parachutes ascensionnels, la pratique doit se faire à plus de 300 m du rivage. La mer est un « mer espace de liberté », mais les activités sont cadrées par les codes des transports, rural et de l'environnement. Cependant, tout ne peut pas être réglementé. Un travail sur la réglementation des mouillages en Méditerranée est en cours.

Marc Lavissee évoque des problèmes autour du pont tournant au Grau-du-Roi avec les pêcheurs à la ligne qui pratiquent illégalement. Dans certains ports, d'après Lucas Bérenger, les amendes peuvent monter jusqu'à 1500 euros (cf. capitainerie de la Grande Motte).

Laurent Cassius indique qu'il s'agit d'une contravention dans le code pénal référencée C5 D610.

Christophe Léger ajoute que l'amende 1^{ère} classe en matière de pêche amateur interdite débute à 38 euros et que dans le cas de captures trop petites peut s'élever à 2500 euros et à la saisie des engins.

Le Parc naturel régional de Camargue remercie les participants du comité de pilotage pour ces échanges riches.

¹ Dans la bande des 300 mètres, où le maire assure la police des baignades et activités nautiques, la vitesse est limitée à 5 nœuds. <https://www.premar-mediterranee.gouv.fr/uploads/mediterranee/arretes/1378463480-index-172-2013.pdf>